

Réf. : DAJP/2024-232

**Nomination de chargés de mission  
Année universitaire 2024-2025****LE PRÉSIDENT**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;  
Vu les statuts de l'université de Tours ;  
Vu la délibération n°2020-71 du conseil d'administration en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud GIACOMETTI en qualité de Président de l'université de Tours ;  
Vu la délibération n°2024-68 du conseil d'administration en date du 8 juillet 2024 approuvant la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice d'une prime ou d'une indemnité (RIPEC) pour l'année universitaire 2024-2025 ;  
Vu l'information donnée aux membres du conseil d'administration, lors de la séance du 8 juillet 2024 ;

**DÉCIDE****Article 1<sup>er</sup> : Nomination de chargés de mission**

Sont nommées chargées de mission les personnes énoncées ci-après :

- **Madame Beatris BARREIRA** : chargée de mission « CRL – Politique de langues » ;
- **Mme Floriane CHOURAQUI** : chargée de mission « Pédagogie et numérique » ;
- **Mme Christine FARMER** : chargée de mission « Relations internationales » ;
- **Mme Nadine FRESQUET** : chargée de mission « Sciences avec et pour la société » (SAPS) ;
- **Mme Typhaine LEBEGUE** : chargée de mission « Esprit d'entreprendre – Pépite Centre-Val de Loire » ;
- **M. Frédéric RAYAR** : chargé de mission PIX.

**Article 2 : Entrée en vigueur et durée**

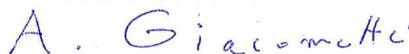
La présente décision entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Elle prend fin le 31 août 2025.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 24/07/2024.

Arnaud GIACOMETTI



Président de l'Université

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 24/07/24